

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne âgée de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'admission, titulaire du baccalauréat et souhaitant se préparer aux épreuves du Diplôme d'Etat de Psychomotricien.

NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE REQUIS :

- ✘ Entrée en 1^{ère} année par inscription Parcoursup et satisfaire à un entretien de sélection.
- ✘ Entrée en 1^{ère} année en candidat libre et justifier d'un diplôme inscrit à l'Article 25 de l'arrêté du 7 avril 1998 et satisfaire à un entretien de sélection.
- ✘ Entrée en 2^{ème} année : être éligible à la dispense de la première année d'étude au vu de l'article 25 de l'arrêté du 7 avril 1998 et obtenir une moyenne générale de 10 sans note inférieure à 8 à un examen écrit portant sur le contenu des modules théoriques de fin de 1^{ère} année.

OBJECTIF PROFESSIONNEL ET COMPÉTENCES VISÉES :

Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

Les trois années de préparation au diplôme d'Etat de psychomotricien doivent permettre aux étudiants / apprentis d'acquérir : des connaissances théoriques (médicales, en sciences humaines et spécifiques), la maîtrise de techniques psychomotrices sur le terrain et une certaine disponibilité corporelle personnelle.

L'objectif de la première année, outre l'acquisition des bases fondamentales dans chacune des disciplines, est orienté vers le fonctionnement du sujet normal à tous les âges de la vie. Les premiers éléments de pathologie sont évoqués et les outils thérapeutiques sont schématiquement présentés. La deuxième année a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques d'évaluation et de soins. Les stages permettent aux étudiants d'accompagner un professionnel dans ses interventions tant auprès d'enfants ou d'adolescents nécessitant des soins qu'avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. La troisième année est orientée vers le processus de professionnalisation. La prise en charge psychomotrice des adultes et des personnes âgées est approfondie. Au cours des stages, l'étudiant / apprenti expérimente directement ses outils thérapeutiques. Les enseignements sont orientés vers les réalités professionnelles (déontologie, études de cas, projets thérapeutiques, synthèses).

A l'obtention du Diplôme d'Etat de Psychomotricien, le professionnel aura développé les compétences ci-après mentionnées :

- ✓ Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic psychomoteur.
- ✓ Concevoir, conduire et évaluer un projet d'intervention en psychomotricité.

- ✓ Mettre en œuvre des interventions d'éducation psychomotrice, d'accompagnement et de soins en psychomotricité, de réadaptation, à dimension psychothérapeutique, et des activités contribuant au bien-être, à la réinsertion, aux soins palliatifs et au traitement de la douleur.
- ✓ Élaborer et conduire une démarche de conseil, de prévention, une démarche d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique dans le domaine de la psychomotricité.
- ✓ Conduire une relation dans un contexte d'intervention en psychomotricité.
- ✓ Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle.
- ✓ Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.

ÉQUIPE ENSEIGNANTE :

L'équipe enseignante est constituée d'enseignants universitaires et de professionnels des métiers du secteur médical et du secteur paramédical ou spécialisés dans le secteur concernant la matière enseignée.

CONTENU ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Conformément à l'arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien

L'ensemble de la formation se déroule sur trois ans et comprend un volume horaire total de 1962 heures.

Par ailleurs, des enseignements d'anglais et d'initiation à l'informatique sont proposés de manière optionnelle.

Les enseignements sont réalisés en grande majorité en présentiel. Certains parcours pédagogiques intègrent des séquences en e-learning.

En 2^{ème} année 8 % des cours sont en distanciel

En 3^{ème} année 4 % des cours sont en distanciel

Les heures e-learning initialement prévues peuvent être légèrement revues à la hausse, de façon exceptionnelle pour répondre à des contraintes non prévisibles.

La répartition se réalise comme suit :

1^{ère} Année

Six modules théoriques et un module pratique de psychomotricité, totalisant 712 heures :

✧ **Six modules théoriques :**

Santé publique, (comprenant des notions élémentaires de pathologie médicale, chirurgicale et de pharmacologie clinique, ainsi que des notions sur la pédagogie et sur le système scolaire et éducatif français)

Anatomie

Physiologie neuro-musculaire et notions de neurophysiologie

Psychologie

Psychiatrie

Psychomotricité

✧ **Un module pratique de psychomotricité**

20 heures d'accompagnement sont prévues sur l'ensemble de l'année.

Des stages d'information et d'observation permettant d'acquérir une bonne connaissance de l'enfant normal et de son développement de la naissance à l'âge de 6 ans, soit 80 heures de stage en crèche et en maternelle pour valider cette 1^{ère} année.

2^{ème} Année

Cinq modules théoriques, un module théorico-clinique et un module pratique de psychomotricité totalisant 645 heures :

✧ **Modules théoriques :**

Anatomie et physiologie
Pédiatrie
Psychologie
Psychiatrie
Théorie psychomotrice

- ✧ **Un module de psychomotricité théorico-clinique et études de cas**
- ✧ **Un module pratique**

20 heures d'accompagnement sont prévues sur l'ensemble de l'année

3^{ème} Année

Cinq modules théoriques, un module théorico-clinique et un module pratique de psychomotricité totalisant 485 heures de formation :

✧ **Modules théoriques :**

Anatomie fonctionnelle
Législation, éthique et déontologie, responsabilité
Psychiatrie
Psychologie
Psychomotricité

- ✧ **Un module de psychomotricité théorico-clinique et études de cas**
- ✧ **Un module pratique de psychomotricité**

80 heures d'accompagnement sont prévues sur l'ensemble de l'année

Sur ces deux dernières années les étudiants / apprentis devront valider un minimum de **600 heures de stages** (avec un minimum de 200 heures en 2^{ème} année) parmi les populations suivantes : Gériatrie, Troubles Neuro Développementaux, Psychiatrie et Adultes handicapés.

MODALITÉS DE DEROULEMENT DE LA FORMATION

Art. 1er. Arrêté du 7 avril 1998 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat de psychomotricien - La date de la rentrée scolaire est fixée pour chacune des trois années de formation par le directeur de l'institut de formation. Elle doit intervenir au plus tard la première semaine du mois d'octobre.

Les 3 années d'études au sein de l'établissement se dérouleront selon un calendrier spécifique par année de formation, mis à la disposition des étudiants/apprentis à chaque rentrée.

A compter de la 2^{ème} année, la formation se fera sur le principe de l'alternance intégrative avec un rythme sur une même semaine de deux jours de cours et trois jours stages/entreprise. Le dispositif de l'alternance est accessible à partir de la 2^{ème} année assortie d'un contrat de 2 ans ou à compter de la 3^{ème} année assortie d'un contrat d'1 an.

MOYENS TECHNIQUES :

L'école ISRP Paris est munie en ses murs de 12 salles d'enseignement, toutes équipées d'un ou plusieurs tableaux numériques : 7 salles de cours, 3 salles de pratique, 2 salles mixtes.

1 salle informatique est également mise à la disposition des étudiants/apprentis.

L'école loue également 1 amphithéâtre et 2 salles de pratique.

Les apprentis bénéficient d'un environnement numérique de travail soit la suite office incluant teams.

L'ISRP dispose de matériels de pratique : tapis, poupons, squelettes d'anatomie, matériel de psychomotricité, matériel de tests psychomoteurs, instruments de musique, matériel d'art plastique.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Évaluations écrites et orales de connaissances, mises en situations professionnelles tout au long du cursus, évaluation des stages, mémoire de fin d'études.

La formation de psychomotricien est sanctionnée par un diplôme d'état délivré par le ministère de la Santé.

SUIVI DE LA FORMATION

Le suivi de l'apprenti est assuré par le biais du livret numérique de l'apprentissage (studea).

TARIFS :

Gratuit pour l'apprenti.

En concluant un contrat d'apprentissage, le coût de la formation est financé partiellement ou en totalité par l'OPCO de l'entreprise privée selon les dispositions de prise en charge en vigueur. Un reste à charge peut être demandé à l'employeur.

Pour une entreprise publique, la prise en charge est assurée à 100% par cette dernière.

DURÉE DE LA FORMATION :

3 ans

Alternance possible à partir de la 2^{ème} année : 24 mois

Alternance possible sur la 3^{ème} année seulement : 12 mois

LIEU DE FORMATION

ISRP Paris

25 Rue Gallieni

92100 Boulogne-Billancourt